



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déremboursement des médicaments anti-Alzheimer

Question écrite n° 18778

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'impact du déremboursement des médicaments dits anti-Alzheimer. Depuis le 1er août 2018, ces médicaments ne font plus l'objet d'un remboursement, ce qui cause une inquiétude certaine parmi les personnes malades et leurs proches aidants. Près d'un tiers envisageraient par ailleurs d'arrêter l'usage de ces médicaments en raison du coût devenu trop conséquent suite à la décision de déremboursement. Ces comportements ne sont pas neutres notamment quant au risque potentiel d'augmentation des troubles cognitifs. En France, ce sont près de 800 000 personnes qui sont touchées par la maladie d'Alzheimer, alors qu'un manque évident de structures d'accueil est à noter. Même si ces médicaments ne parviennent pas à eux seuls à stopper les effets négatifs de la maladie, ils semblent être en mesure de les atténuer. Dans cette optique, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour ne pas pénaliser les patients atteints de la maladie d'Alzheimer suite à cette décision de déremboursement, de lui préciser également l'utilisation qui a été faite des 90 millions d'euros économisés suite au déremboursement, et enfin de lui dresser le tableau des différentes actions envisageables pour réduire la souffrance des malades, notamment le recours possible à des options non médicamenteuses.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18778

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3412

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)